

COPIE

Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 13 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Communications.

I-1. Actualisation des études architecturales et techniques réalisées dans le cadre de l'extension de l'hôpital de zone Allada/Toffo/Zè en vue de l'érection d'un service des grands brûlés.

Ces études initialement conduites en vue de l'extension dudit hôpital portaient sa capacité de 65 à 150 lits dont un complément de six (6) lits pour le Service des grands brûlés et huit (8) pour la Traumatologie.

Mais, du fait des accidents graves intervenus dans notre pays au cours l'année 2023 et ayant causé des cas sévères de brûlures, il paraît pertinent de disposer d'une unité de prise en charge des grands brûlés, de capacité plus élevée et aux normes internationales. Dès lors, il sera possible de soigner un nombre plus important de patients, le cas échéant.

Aussi, est-il envisagé de redimensionner le projet initial d'extension de l'hôpital par l'actualisation des études architecturales et techniques. Dans ce cadre, il est prévu seize (16) lits pour la prise en charge des grands brûlés et douze (12) pour la Traumatologie.

Afin de capitaliser les travaux déjà effectués, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec le même cabinet japonais Architect Endo Takeshi qui avait déjà réalisé les premières études.

I-2. Contractualisation pour des missions de réalisation, le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation ou d'aménagement et de bitumage de routes.

Poursuivant la mise en œuvre du programme de densification et de modernisation du réseau routier national, le Gouvernement a autorisé la

contractualisation avec divers groupements, cabinets et entreprises, qui prend en compte plusieurs axes d'un linéaire total de 332 km environ.

Ce faisant, les travaux à exécuter renforceront ces infrastructures en les adaptant au volume du trafic sans cesse croissant de même qu'ils favoriseront de meilleures conditions de transport des personnes et des biens. Sont concernés par ce programme :

- l'aménagement et le bitumage des routes :
 - Dogbo-Lalo (21 km) ;
 - Adjaha-Athiémé, y compris ses bretelles (70 km) ;
 - Pénésoulou-Alédjo-Sèmèrè et la bretelle Alédjo-Akaradé-Frontière du Togo (50 km) ;
 - Kilibo-Ouèssè (25 km) ;
 - Tanguiéta-Cobly (36,85 km) et Tiélé-Matéri (17,75 km) ; ainsi que
 - la voie d'accès à la caserne militaire d'Allada (4,941 km).
- l'aménagement en terre des axes :
 - Klouékanmè-Agbangnizoun-Abomey (27,3 km) dont la construction d'un pont à Ahogbèya ;
 - Ouèssè-Ansèkè (22 km) ;
 - Glazoué-Wèdèmè-Lahotan-Logozohè (22 km) et Glazoué-Assanté-Aklamkpa (32 km) ; puis
 - la voie d'accès à l'hôpital psychiatrique d'Allada (2,736 km) ;
- la construction en zone péri-urbaine de :
 - 9 ponts unibridge ;
 - 16 ouvrages de type dalot en béton préfabriqué.

Les ministres concernés sont instruits d'accomplir les diligences nécessaires aux fins de conclure les marchés avec les prestataires sélectionnés pour le démarrage effectif des travaux, de même que l'exécution des missions de contrôle et de surveillance conformément aux cahiers des charges des cabinets retenus.

I-3. Réalisation des études complémentaires d'avant-projet détaillé et l'élaboration des dossiers d'appel d'offres du projet de Contournement Nord de Cotonou (CONOCO).

Dans le but de réduire l'impact social de ce projet autoroutier d'envergure, il est retenu de repositionner à l'Ouest de la lagune de Cotonou, le barreau de liaison initialement prévu pour passer à l'Est de la lagune.

De plus, la prise en compte des nouveaux pôles de développement économique projetés dans la ville d'Abomey-Calavi a amené le Gouvernement à faire le choix de prolonger l'axe principal du contournement jusqu'à la localité d'Akassato alors que la limite initiale du projet était le carrefour de Kpota. Malgré ce prolongement d'itinéraire, ce carrefour sera relié à l'autoroute par une bretelle.

C'est pourquoi, il est apparu nécessaire d'actualiser les études du projet en conformité avec ce tracé.

Aussi, le Bureau retenu aura-t-il pour mission de réaliser, dans un délai de 5 mois :

- les études techniques complètes niveau avant-projet détaillé du barreau ;
- les études techniques complètes de la section Kpota-Akassato ;
- le ré-allotissement et le phasage du projet en trois lots et la mise à jour des rapports existants ;
- l'élaboration des dossiers d'appel d'offres pour l'ensemble des lots.

II- Rencontres et manifestations internationales.

Sous cette rubrique, le Conseil a autorisé :

- l'organisation à Cotonou, du 22 au 23 mars 2024, du 13^{ème} congrès de la Société de médecins anesthésistes-réanimateurs du Bénin ;
- l'organisation au Bénin, du 1^{er} au 5 avril 2024, du premier dialogue mondial des 30 ans de mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ;
- la participation du Bénin, du 20 avril au 24 novembre 2024, à la soixantième Biennale internationale d'art de Venise en Italie.

III- Mesures individuelles.

Au ministère du Travail et de la Fonction Publique et sur proposition du ministre, **monsieur Comlan Jules YEHOUE** est nommé Directeur adjoint de cabinet.

Par ailleurs, sont promus dans divers grades, les officiers supérieurs et généraux ci-après :

✓ **Au ministère de la Défense Nationale**

Général de division, pour compter du 1^{er} mars 2024

Général de brigade Fructueux Candide Ahodégnon GBAGUIDI

Général de division aérienne, pour compter du 1^{er} mars 2024

Général de brigade aérienne Bertin BADA

Général de division, pour compter du 1^{er} avril 2024

Général de brigade Abou ISSA

Contre-amiral pour compter du 1^{er} avril 2024

Capitaine de Vaisseau major Fernand Maxime AHOYO

Général de brigade, pour compter du 1^{er} avril 2024

Colonel major Abdul-Baki SANNI BACHABI

✓ **Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique**

Inspecteur général de police de première classe, pour compter du 1^{er} mars 2024

Inspecteur général de police de deuxième classe Soumaïla Allabi YAYA

Inspecteur général de police de deuxième classe, pour compter du 1^{er} avril 2024

Contrôleur général major de police Ahofodji Nazaire HOUNNONKPE.

Fait à Cotonou, le 13 mars 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.